

	<p align="center">Titre professionnel Assistant (e) de vie aux familles (ADVF) Niveau 3 (CAP)</p>
<p>Public concerné, nombre,</p>	<p>Toute personne souhaitant travailler à domicile auprès de différents publics : Personnes âgées, en situation de handicap, enfants, familles 10 places</p>
<p>Pré requis, modalités et délais d'accès</p>	<p>Pré requis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les bases de la langue au niveau oral et écrit - Aptitudes physiques, relationnelles et mentales - Avoir la motivation pour aider des personnes à mieux vivre et à gagner en autonomie - Avoir 18 ans - Etre titulaire du permis B, avoir une voiture <p>Modalités d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre inscrit comme demandeur d'emploi - Avoir validé son projet auprès du conseiller Pôle Emploi et ou d'un conseiller en évolution professionnelle- CEP. - Fiche de renseignement +entretien individuel <p>Accessibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscription à Cap Métier par le conseiller Pôle Emploi- CEP <p>https://entrepot.aquitaine-cap-metiers.fr/recherche/formation/202005082359</p>
<p>Présentation générale</p>	<p>L'ADVF est un spécialiste de l'accompagnement des personnes en difficultés au quotidien : personnes malades, âgées, handicapées ou enfants L'ADVF réalise pour les particuliers : -L'entretien courant du logement et du linge. Elle intègre dans ses pratiques les principes de développement durable - elle assiste les personnes pour s'habiller, faire leur toilette, se déplacer - elle aide aux repas, à faire les courses, à préserver les relations et les activités sociales - elle assure la garde des enfants au domicile La formation exige des capacités d'adaptation, d'organisation et de réactivité. Sens pratique développé – sens de l'écoute- esprit d'observation N° de fiche RNCP 4821 Code NSF : 330 t. Echéance d'enregistrement 05-07-2021 Code Rome : K 1302-1303-1304-1305</p> <p>Réglementation de l'activité : Néant.</p> <p>Autorité responsable de la certification : Ministère chargé de l'emploi. Bases légales et réglementaires : Code de l'éducation, les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 338-1 et suivants. Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi. Arrêté du 8 décembre 2008 relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi. La réglementation applicable à ce titre professionnel est mise en œuvre à compter du 5 juillet 2016.</p>

Objectifs	<p>A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'entretenir le logement et le linge d'un particulier - D'accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne - Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile
Contenu de la formation	<p>Le contenu de la formation s'articule autour de 3 activités type</p> <ul style="list-style-type: none"> - AT 1 : entretien du logement et du linge - AT 2 : Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien - AT 3 : relayer les parents dans la prise en charge des enfants au domicile - Parmi les enseignements, on trouve le développement de l'enfant, l'alimentation et la nutrition, les conséquences du vieillissement, les gestes techniques et professionnels, la prévention et la sécurité, la prise en soins des personnes fragilisées .
Modalités pédagogiques	<p>Moyens pédagogiques</p> <p>La MFR de castelnau-chalosse organise cette formation sur le territoire du Pays d'Orthe et d'Arrigans. La formation se déroule dans une des salles communales de Pouillon : Salle Bientz – Boulevard des Sports – 40 POUILLON</p> <p>La MFR met à disposition des stagiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une cuisine pédagogique - Une salle informatique - Un plateau technique (gîte) <p>Méthodes</p> <p>Active, interrogative, mises en situation, jeux de rôles, explicitation de l'expérience, interventions, accompagnement individuel dans l'élaboration du dossier professionnel, accompagnement aux techniques et recherches d'emploi.</p> <p>Modalités</p> <p>Présentiel, expérientiel</p>
Compétences, capacités	<p>Compétences AT 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier - Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile - Entretien du logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés - Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés <p>Compétences AT 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage - Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement - Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne - Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer - Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas <p>Compétences AT 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants - Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants - Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités - Mettre en œuvre les gestes techniques professionnels lors de levers, couchers, toilette, habillage et repas.

Durées	6 mois (560 heures théoriques – 3 stages de 105 heures chacun) 32 h en semaine théorique 35 h en semaine de stage
Dates	De septembre 2021 à février 2022 (suivant planning joint)
Lieu	Salle Bientz 40350 Pouillon
Coût	Possibilité de prise en charge du financement de la formation par le Conseil Régional dans le cadre d'un dispositif Habilitation Services Publics (HSP)
Responsable de l'action	Laetitia LECLER - DECESF
Suivi de l'action	Emargement des stagiaires Attestation de stage Journées d'accompagnement Livret de formation Bilan de compétences mi parcours et fin de parcours ECF évaluation en cours de parcours
Evaluation de l'action	<p>A l'issue de la formation, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel, un questionnement à partir de production(s) si prévus au RC ; - les résultats des évaluations passées en cours de formation ; - un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC ; - un entretien final avec le jury. <p>le jury, au vu des éléments spécifiques à chaque parcours, décide ou non de l'attribution du titre. En cas de non obtention du titre, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificat(s) de compétences professionnelles (CCP) composant le titre. Le candidat peut se présenter aux CCP manquants dans la limite de la durée de validité du titre.</p> <p>PARCHEMIN ET LIVRET DE CERTIFICATION Un parchemin est attribué au candidat ayant obtenu le titre complet. Un livret de certification est remis au candidat en réussite partielle. Ces deux documents sont délivrés par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. DIRECCTE Landes</p>
Débouchés	<p>L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).</p> <p>Les types d'emplois accessibles sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -auxiliaire de vie ; -assistant de vie ; -assistant ménager ; -agent à domicile ; -garde d'enfant à domicile ; -garde à domicile.

Passerelles

Annexe 2 : Correspondances en vue de l'obtention du titre professionnel Assistant(e) de vie aux familles (TP ADVF)

Ministère chargé de l'emploi		Ministère chargé de l'éducation nationale				Ministère de la Santé		Ministère de la Sécurité sociale		Ministère de la Santé		Ministère de la Sécurité sociale	
Titre professionnel Assistant(e) de vie aux familles TP ADVF	CAP ATMFC assistant technique en milieu familial et collectif (arrêté du 11 août 2004)	BEP CSS carrières sanitaires et sociales (arrêté du 16 juin 2001)	BEP ASSP accompagnement soins et services à la personne (arrêté du 13/08/2011)	MCAO Médius conseillers aide à domicile (arrêté du 19 septembre 2004 modifié)	CAP PE petite enfance (arrêté du 25 février 2005)	BEPA services aux personnes (arrêté du 1 décembre 2011)	CAPA "services aux personnes et vente en espace rural" (arrêté du 10 juin 2015)						
CCP 1 Entretien le linge et le logement d'un particulier	EP 1 Services aux familles	EP 1 Techniques assistants et sociales	EP 1 Techniques de services à l'usager	U 1 Gestion et relation des activités de la vie quotidienne U 2 Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie	EP 3 Techniques de services à l'usager	EP 2 + EP 3	E 4 + E 6						
CCP 2 Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	EP 1 Services aux familles	EP 1 Techniques assistants et sociales	EP 1 Techniques de services à l'usager	U 1 Gestion et relation des activités de la vie quotidienne U 2 Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie	EP 1 Techniques de services à l'usager	EP 2 + EP 3	E 4 + E 6						
CCP 3 Réaliser les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile	EP 1 Services aux familles	EP 1 Techniques assistants et sociales	EP 1 Techniques de services à l'usager	U 1 Gestion et relation des activités de la vie quotidienne U 2 Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie	EP 1 Techniques de services à l'usager	EP 2 + EP 3	E 4 + E 6						
Titre professionnel Aide sociale de vie aux familles TP ADVF	DEAVS diplôme d'état d'aide sociale (arrêté du 26 mars 2002)	DEAVS diplôme d'état d'aide sociale (arrêté du 4 juin 2001)	DEAMP diplôme d'état d'aide médicale psychologique (arrêté du 11 avril 2006)	DEAF Diplôme d'assistant familial (arrêté du 14 mars 2000)	DEAS diplôme d'état d'aide soignant (arrêté du 23 octobre 2005 modifié)	DEAP diplôme d'état de particulier assistant de vie (arrêté du 21 juillet 2009)							
CCP 1 Entretien le linge et le logement d'un particulier	M3 + M1 Administration et entretien du linge et du cadre de vie	DC 4 Accompagnement et aide dans les actes de la vie quotidienne	DC2 Accompagnement et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne	DC2 Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité	DC 2 Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité	DC 2 Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité							
CCP 2 Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	M2 + M3 + M4 + M5 Pathologies, processus invalidants, épuisement, santé et hygiène, animation et vie quotidienne	DC3 Accompagnement et aide dans les actes de la vie quotidienne	DC2 Accompagnement et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne	DC3 Conscience avec l'ensemble des professionnels concernés	DC 3 Conscience avec l'ensemble des professionnels concernés	DC 3 Conscience avec l'ensemble des professionnels concernés							
CCP 3 Réaliser les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile	M2 + M3 + M4 + M5 Pathologies, processus invalidants, épuisement, santé et hygiène, animation et vie quotidienne	DC3 Accompagnement dans la vie quotidienne et accompagnement	DC4 Soutien médico-psychologique	DC4 Spécialité vie à domicile	DC4 Spécialité vie à domicile	DC4 Spécialité vie à domicile							